

PROCES VERBAL de l'Assemblée générale Ordinaire jeudi 16 mai 2024

Maison de la Citoyenneté à KINGERSHEIM

Le registre des participants et participantes à l'assemblée générale a été signé par 50 actionnaires présents sur site ; 39 actionnaires ont donné Pouvoir de délégataire; 27 actionnaires ont voté par correspondance.

La liste des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance, est archivée avec le procès-verbal (elle sera communiquée exclusivement sur demande particulière).

Avec **116 actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance** la représentation pour cette assemblée générale est de 35,8% ; le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire - 15 % des coopérateurs et coopératrices ayant droit de vote, soit le nombre de 49 (324 * 15%) - était largement atteint et l'assemblée a pu délibérer en toute légalité.

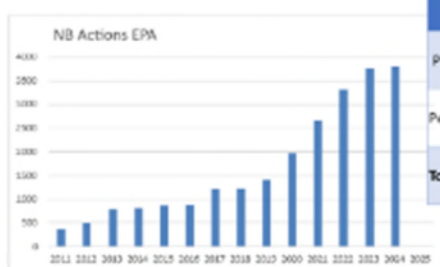
Actionnaires au 16 MAI 2024



AG 16 Mai 2024

Evolution du nombre de coopérateurs Energies Partagées en Alsace

324 coopérateurs, 3799 actions



	Nb Coop.	Nb Actions	Capital (k€)	% Quoto Part en actions
Personnes Physiques	300	3086	333,3 €	81,2
Personnes Morales	24	713	77,0 €	18,8
Total EPA	324	3799	410,3 €	100,0

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par le président Pierre PHILIPPE à 19h, qui souhaite la bienvenue aux actionnaires et aux sympathisants présents.

Sommaire



- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Vote des résolutions
- Orientations et stratégie
- Election comité de gestion

Rapport moral du président

L'année 2023 a été très contrastée avec des projets concrétisés d'une part et des difficultés techniques nombreuses et complexes d'autre part.

Du côté des bonnes nouvelles, nous notons la mise en service de **2 nouvelles centrales photovoltaïques à Riedisheim sur la toiture de l'école Bartholdi pour 36kWc et sur la toiture du Cossec de Kingersheim avec 117kWc**, notre première centrale à dépasser le seuil des 100kWc.

Ces deux projets ont vu le jour grâce à **la mobilisation de deux groupes locaux dédiés**, gage de transformation réussie entre l'avant-projet qui permet d'estimer une viabilité technique et financière et la concrétisation avec le financement citoyen et la mise en œuvre de l'ouvrage. Merci Riediwatt, Régine, Raymond / Merci l'équipe de Kingersheim, Serge, Julie, Martine et Raymond!

En ce qui concerne les difficultés techniques, il y a notamment le chantier en cours sur l'église de **Koetzingue**. Nous n'arrivons pas à faire valider par le Bureau de contrôle la solution technique à mettre en œuvre. Nous sommes confrontés à plusieurs facteurs défavorables à lever simultanément: étanchéité, structure déformée, couverture tuiles plates, ERP établissement recevant du public... Cette expérience est représentative de la complexité de la réglementation française.

Le président salue le Pôle technique et production qui s'est structuré durant l'année 2023 et est à l'œuvre sur ces problèmes. Merci Michel - Pius, Raymond M, Charles, Georges A.

Il conclut le rapport moral par un appel à mobilisation. Les exemples repris ci-dessus, aussi bien pour les concrétisations que pour les difficultés, montrent que **l'implication et la compétence des équipes projets sont fondamentales** :

- Pour chaque projet, la création d'un groupe local d'action pour faire avancer, relancer, négocier, dialoguer, bousculer est primordiale. Vous voulez du concret près de chez vous? Créez ou rejoignez l'équipe projet locale !
- Pour chaque projet, implication du pôle technique et production afin que les travaux entrepris soient 100 % bien conçus, bien menés, bien réceptionnés. Les passionnés de technique, les ingénieurs et les ingénieux sont les bienvenus parmi nos actifs !
- Plus largement, les spécialistes en communication, en outils informatiques ou numériques, les experts en finances sont appelés à renforcer notre comité de gestion et les différents groupes de travail.

Dès à présent, **nous faisons appel à vos candidatures** pour apporter à la coopérative votre contribution en compétences ...

Rapport du comité de gestion

Il est présenté à plusieurs voix par les membres du comité de gestion, qui se sont réunis 14 x en 2023, en privilégiant certains aspects qui ont marqué l'année 2023.

Création d'une opération d'autoconsommation collective à SOULTZ

2023 a été une année chargée et décisive pour **la conception et la concrétisation de notre 1^{ère} centrale en Auto Consommation Collective (ACC)**, à SOULTZ, sous l'impulsion forte d'un Groupe local Energies Partagées en Alsace de 5 membres, piloté par Gérard Guntz.

Le principe général de l'ACC est assez simple : dans un espace géographique déterminé, un producteur d'électricité renouvelable s'associe avec des consommateurs potentiels, particuliers, artisans ou commerçants, PME ou collectivités, représentant un potentiel de consommation de l'électricité annuelle produite d'au moins 70%.

Les uns et les autres se regroupent dans une structure juridique commune (appelée Personne Morale Organisatrice), qui signe une convention avec Enedis, afin que Enedis mette à disposition son réseau électrique et ses dispositifs de comptage de l'électricité émise par le producteur respectivement consommée par les consommateurs.

Si la mise en place et l'exploitation d'un dispositif d'ACC demandent un investissement conséquent en temps et en compétences, c'est aussi et surtout **une alternative qui correspond aux valeurs de notre coopérative**: en plus de produire de l'électricité solaire, ce dispositif permet à notre société de faire bénéficier à des coopérateurs, de l'achat d'une électricité locale et à un tarif avantageux par rapport aux tarifs réglementés publics, soit un « prix coopératif » ou juste prix, dans le cadre d'un projet non lucratif, sinon de garantir le retour sur investissement sur 20 ans pour Energies Partagées en Alsace.

ACC Soultz : les toitures concernées Le parking de La Soierie



Centre de production de 100 kWc
solaire sur le parking de la SOIERIE
Représentant environ 123 MWh/an de
production

Volonté de partage de la production en
circuit-court : l'**autoconsommation
collective**

• Maison des Associations



Les 2 sites sont d'anciens bâtiments de l'industrie textile, avec cette particularité d'une toiture en sheds

Où en est-on de ces 2 projets à Soultz ?

Ce qui est fait

- la Convention d'Occupation des Toitures est signée avec la Commune
- les études de structure sont bouclées pour les 2 bâtiments
- l'étude de faisabilité technique et économique est ok pour le Parking Soierie, en cours pour la Maison des Associations
- les Déclarations Préalables de travaux sont faites et accordées
- les devis de réalisation sont validés
- les prêts bancaires sont accordés
- les demandes de raccordement au réseau Enedis sont en cours
- la subvention régionale Climaxion est accordée pour la Soierie
- la convention d'ACC est en cours de signature avec ENEDIS, pour le parking couvert.

Et, pour les 2 centrales, nous avons contracté avec suffisamment de candidats à l'autoconsommation, pour consommer la quasi totalité de l'électricité produite ; l'ensemble de ces futurs auto-consommateurs est composé de 24 particuliers, 9 commerçants / artisans, 1 PME1 hôpital / Ehpad.

Ce qui reste à venir ou à faire :

Parking La Soirie : attente du résultat de l'étude théorique par le bureau de contrôle technique, attente du feu vert de la mairie pour l'implantation de l'onduleur ... le démarrage des travaux est espéré courant juin 2024 ... la mise en service effective dépendra surtout d'Enedis, pour le raccordement.

Maison des Associations : nous espérons la mise en service du 2^e projet quelques semaines seulement après celui du Parking.

Des « GROUPES LOCAUX » ou des « EQUIPES PROJET » pour démultiplier les réalisations de production d'énergies renouvelables et citoyennes : TEMOIGNAGE

Régine LOUSTALOT, présidente de l'association Riediwatt et membre du Comité de gestion d'Energies Partagées en Alsace, témoigne ensuite sur le partenariat vécu entre nos deux organisations pour réaliser la centrale photovoltaïque sur le toit de l'école Bartholdi.

Notre rôle a été de faire le lien avec la ville propriétaire du toit mis à disposition, suivre le chantier jusqu'à la mise en service le 29 mars 2023, organiser l'inauguration de la centrale, dont une animation des enfants du périscolaire pour expliquer l'intérêt de la centrale de production d'électricité renouvelable sur le toit de leur école, assurant ainsi un aspect pédagogique de notre démarche.



Nous avons également animé différents événements comme une Marche propre, un ciné - débat, des stands à diverses occasions comme le marché hebdomadaire ou le forum des associations, sans oublier un tractage à proximité de l'école.

Nous avons ainsi mobilisé la souscriptions de nouvelles parts de notre coopérative, par 28 citoyens locaux, soit 40 % de l'investissement nécessaire à la réalisation de l'installation!

La centrale a produit près de 30 000 kwh durant cette année, alimentant une 20aine de foyers.

Notre association met maintenant son expérience au service de tout groupement de citoyens et de citoyennes pour les accompagner dans leur propre initiative, à Riedisheim, Zillisheim ou Rixheim..

Un Règlement intérieur pour notre société

Georges MEYER, membre du Comité de gestion, présente le Règlement intérieur de la société coopérative, adopté par le Comité de gestion en date du 8 avril 2024 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de ce jour :

1/ Pourquoi un Règlement intérieur? Pour préciser les **règles de fonctionnement** de notre société en complément des aspects définis dans les Statuts ...

2/ Comment le Règlement intérieur a t'il été établi? A l'initiative du Comité de Gestion qui a mandaté un groupe de travail et a voté son adoption avant soumission à l'Assemblée Générale ...

3/ Que comporte t'il de manière importante pour **la gouvernance** de notre société coopérative ? Il comporte des précisions sur

- le mandat des membres du Comité de gestion et celui du président (règle n° 3)
- le Fonds coopératif (règle n° 7)
- la perte de la qualité d'actionnaire (règle n° 9)

et dans ses règles n° 4, 5, 6 et 8, Il préconise et définit la mise en œuvre

- d'une gouvernance élargie du Comité de gestion à des « groupes locaux » ou des « équipes projet » ;
- d'une procédure de validation des projets de production d'énergie renouvelable en Comité de gestion ;
- de principes de **gestion** des nouvelles opérations d'Autoconsommation Collective lorsqu'elle se constitue Personne Morale Organisatrice de cette opération ...

Rapport sur les comptes financiers

Sur la base des documents comptables, financiers et fiscaux établis par Monsieur Munch, Expert - comptable à Altkirch, Raymond ROTH, trésorier, présente à l'assemblée, sous forme de diapositives commentées, le rapport financier relatif à l'année 2023, se soldant par un **résultat net de 15 402, €**

Compte de résultats (en k€)

COMPTES DE RESULTATS EN K€			
	2021	2022	2023
PRODUCTIONS	41	73	75
RECETTES DIVERSES	16	09	7
TOTAL DES PRODUITS	57	82	82
CHARGES EXTERNES	18	17	20
DOT AMORTISSEMENTS	24	33	38
CHARGES DIVERSES	13	10	9
TOTAL DES CHARGES	55	60	67
RESULTATS EXERCICES	2	22	15

Bilan au 31 décembre 2023 (en k€)



BILANS AU 31 DECEMBRE EN K€							
ACTIFS	2021	2022	2023	PASSIFS	2021	2022	2023
IMMOBILISATIONS NETTES	514	678	702	CAPITAUX PROPRES	403	518	578
TRESORERIE	168	93	127	EMPRUNTS BANCAIRES	315	279	255
AUTRES ACTIFS	53	80	59	AUTRES PASSIFS	17	54	55
TOTAL BILANS	735	851	888	TOTAL BILANS	735	851	888

Evolution de la capacité d'autofinancement (en k€)

	2021	2022	2023
CAF COMPTABLE	22	47	46
SOUSCRIPTIONS ACTIONS	80	69	55
CAF DISPONIBLE	102	116	101

Valeur économique de la coopérative (en k€)

	2021	2022	2023
IMMOBILISATIONS NETTES	515	678	702
DISPONIBILITES	169	93	127
- DETTES	315	278	255
VALEUR PATRIMONIALE	368	493	574
NOMBRE ACTIONS AU 31/12	2633	3311	3763
VALEUR PATRIMONIALE PAR ACTION EN €	139,85	148,79	152,53

La valeur économique résulte des immobilisations nettes et des avoirs en banque - diminués des en-cours d'emprunt - représentant les « richesses » créés par l'activité de la société coopérative.

A cette valeur économique s'ajoute la plus-value écologique créée par l'activité de la coopérative, notamment en termes de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES).

Conclusion du rapport financier

Toujours une belle santé financière basée sur :
l'augmentation régulière des fonds propres,
l'implication de l'ensemble des coopérateurs qui ont toujours répondu favorablement aux appels de fonds.



Une petite ombre au tableau : la baisse de notre capacité d'autofinancement due principalement à la baisse des souscriptions d'actions nouvelles.

Accident de l'année 2023 ou tendance de fonds ?

En 2024, nous avons souscrits à ce jour 35 actions soit 3780€.

Le Document d'Information Synthétique, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, prévoit 55K€ de souscriptions pour réaliser nos projets

Valeur de remboursement des actions EPA



VALEUR DE REMBOURSEMENT DES ACTIONS EPA EN 2025			
SITUATION DU FONDS COOPERATIF AU 31/12/2024		10 160,10 €	
NOMBRE ACTIONS AU 31/12/2023		3763	
QUOTE-PART PAR ACTION		2,70 €	
ANNEE DE SOUSCRIPTIONS	VALEUR NOMINALE AU 31/12/2024	QUOTE-PART ACQUISE (*)	VALEUR DE REMBOURSEMENT DES ACTIONS
ACTIONS SOUSCRITES AVANT 31/12/2019	108,00 €	2,70 €	110,70 €
ACTIONS SOUSCRITES EN 2020 AYANT 5 ANS D'ANCIENNETE	108,00 €	2,70 €	110,70 €
ACTIONS SOUSCRITES EN 2020 N'AYANT PAS 5 ANS D'ANCIENNETE ET ACTIONS SOUSCRITES APRES 2020 (**)	108,00 €	0,00 €	108,00 €

(*) Compte tenu de la valeur actuelle du Fonds Coopératif, le limite prévue par l'article 38 de la loi 47 n'est pas réalisable
(**) Dans les cas où le GC décide des remboursements anticipés

La proposition d'affectation de 10 160,10 € au Fonds coopératif induit une valeur nominale de l'action « Energies partagées en Alsace » – ayant 5 ans d'ancienneté - portée à 110,70 €, à compter du 1er janvier 2025.

Votes sur les résolutions

Il est procédé à des votes à main levée, par décision des actionnaires présents.

PREMIERE RESOLUTION : **approbation des rapports**

Après avoir entendu la lecture des rapports relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les actionnaires présents, représentés et votant par correspondance approuvent les **rapports Moral, d'Activités et Financier de la coopérative ainsi que les comptes** de l'exercice tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par un bénéfice net de **15 402,17 euros**, comme suit en termes de votes.

OUI [116]

NON [0]

ABSTENTION [0]

DEUXIEME RESOLUTION : **affectation du résultat comptable**

En conformité avec l'article 32 des statuts de la coopérative, les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance, décident d'affecter, comme proposé par le comité de gestion, le bénéfice de l'exercice, soit 15 402,17 € comme suit :

- 15 % de l'excédent soit **2 310,33 €** à la réserve légale (compte 10610000) inscrite au bilan ;
- **10 160,10 €** au Fonds coopératif
- le solde, soit **2 931,74 €** à la réserve statutaire du bilan (compte 10680000).

En conformité avec l'article 34 des statuts de la coopérative, les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance, décident d'incorporer au capital social la somme nécessaire, prélevée sur la réserve statutaire, à fin de relever la valeur nominale de l'action de 2,70 € (deux euros). **La valeur nominale de l'action Energies partagées en Alsace est ainsi portée à 110,70 €** (cent dix euros et soixante dix cts€) à compter du 1er janvier 2025, soit une revalorisation de 2,5 %.

Les actionnaires statuent sur l'affectation du résultat de l'exercice passé telle que proposée par le Comité de gestion, comme suit en termes de votes

OUI [115]

NON [0]

ABSTENTION [1]

TROISIEME RESOLUTION : **Validation du Règlement Intérieur**

Après avoir pu consulter en ligne le Règlement Intérieur (version 1), dont les éléments formalisés sont représentés en séance, les coopérateurs et coopératrices présents, représentés et ayant voté par correspondance, décident de valider le Règlement Intérieur pour Energies Partagées en Alsace, comme suit en termes de votes

OUI [109]

NON [2]

ABSTENTION [5]

Les orientations 2024 – 2026

En 2024, il y a d'abord la poursuite de projets photovoltaïques «classiques », tels que sur la toiture de **l'atelier municipal de STETTEN** (réalisation prévue au cours du 2^e semestre 2024) et sur la **co - propriété « Entremont » à RIXHEIM** (nous attendons la décision en AG de la co – propriété)



Stetten

Centre commercial Entremont à Rixheim



A partir de 2025, nous espérons développer de **nouveaux projets en Auto Consommation Collective (ACC)** suite à nos deux réalisations en développement sur la commune de SOULTZ en 2024

Nous envisageons également de répondre à des projets de plus grandes envergures, avec la perspective de **créer des sociétés de projet avec d'autres acteurs de la transition énergétique**. Nous avons ainsi récemment répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région Grand Est pour la réalisation d'ombrières solaires dans 23 lycées alsaciens ... un projet à 11 M€ d'investissements .. porté par une "société de projet" avec des partenaires locaux et nationaux ... les 23 ombrières devant être en service en 2028

Et dans une perspective d'agenda sur 5 à 10 ans, nous avons menées des premières démarches d'étude et de concertation en vue de la réalisation d'**un projet éolien dans le Haut-Rhin**

QUATRIEME RESOLUTION : Validation des Orientations 2024-2026

Après avoir entendu les orientations 2024-2026 pour EPA proposées par le comité de gestion, les coopérateurs et coopératrices présents, représentés et ayant voté par correspondance, décident de valider ces orientations pour Energies Partagées en Alsace comme suit en termes de votes

OUI [108]

NON [0]

ABSTENTION [8]

CINQUIEME RESOLUTION : Election de membres du Comité de Gestion

Conformément à l'article 20 des statuts de la coopérative, les actionnaires présents, représentés et votant par correspondance procèdent à l'élection des membres sortants et nouveaux du Comité de gestion, sachant que les mandats (d'une durée de 3 ans) se poursuivent au sein du Comité en les personnes de

- Pierre PHILIPPE réélu en 2022 en tant que Président EPA
- Bernard GOETSCHY élu en 2023
- Gérard GUNTZ élu en 2022
- Isilda LIEBY élue en 2023
- Régine LOUSTALOT élue en 2023
- Georges MEYER élu en 2023
- Martine MICHARD réélu en 2022
- Raymond MICHARD réélu en 2023
- Serge MULLER réélu en 2022
- Julie PELTIER réélu en 2022

Un membre du Comité de gestion a présenté sa **démission** en la personne de Dieter SOETHE.

Quatre **membres sortants** du Comité de gestion se représentent :

- ♥ Charles BONAUD
- ♥ Georges AUDRAS
- ♥ Michel Pius KOERPER
- ♥ Raymond ROTH

Aucun nouveau candidat ou candidate ayant présenté sa candidature à l'élection au Comité de gestion, nous procédons au vote statutaire afférent aux quatre membres sortant et entrant, soit Charles Bonaud, Georges Audras, Michel – Pius Koerper et Raymond Roth, vote qui aboutit à

OUI [116]

NON [0]

ABSTENTION [0]

Des questions sont intervenues après les diverses interventions des membres du Comité de gestion, portant sur

la prise en compte de besoins évolutifs en matière de consommation d'électricité des coopérateurs – clients d'une centrale en ACC ?

La procédure en place comporte la signature d'un contrat de fourniture entre Energies Partagées en Alsace (EPA) et chaque auto-consommateur, avec une règle de répartition pré-définie ... c'est Enedis qui assure ensuite le relevé simultané de la quantité d'électricité solaire produite et la quantité d'électricité consommée par les uns et les autres ... sur la base de ces données communiquées à EPA par Enedis et en appliquant les clés de répartition pré-définies pour les auto-consommateurs, sera ainsi calculée, chaque mois, la quantité d'électricité à facturer par EPA à chaque auto-consommateur ... Enedis communique ces mêmes données à chaque fournisseur traditionnel des auto-consommateurs (Edf, Engie ou Enercoop, X ...) afin que celui-ci déduise de ses factures l'électricité auto-consommée par chacun ...

Quelle est la durée de vie des panneaux photovoltaïques ?

La garantie contractuelle des fabricants varie entre 15 et 25 ans, mais la durée de vie des panneaux dépasse généralement les 30 ans ...

Les fabricants français sont-ils favorisés dans nos installations ?

Nous intégrons toujours les fabricants français ou européens dans nos études budgétaires, aussi bien pour les panneaux photovoltaïques que pour les onduleurs. Si la rentabilité économique à terme est suffisante, ce sont ces fournisseurs que nous choisissons. A contrario, nous nous autorisons – exceptionnellement - à faire appel à des fournisseurs plus lointains si c'est la seule façon qu'un projet puisse se concrétiser.

Y a-t'il une maintenance des installations ?

Nos centrales photovoltaïques font l'objet d'un contrat de maintenance bisannuel ou trisannuel passés avec des installateurs locaux ...

Pourquoi n'y a-t'il pas le rapport d'un vérificateur des comptes annuels ?

Les sociétés par action Simplifiée (SAS) sont régies différemment que les associations, avec l'obligation d'un commissaire aux comptes dès lors que 2 des 3 seuils suivants sont franchis : 5 000 000 € de total bilan, 10 000 000 € de chiffre d'affaires HT et 50 salariés : nous en sommes loin ... Nos finances et nos comptes font l'objet de missions confiées au Cabinet d'expertise – comptable Munch – Traendlin a Altkirch.

Le choix d'orientation vers la production d'énergie éolienne : assez de vent en Alsace ? Nuisance due au bruit ?...

Après une première étude des potentialités de vent dans le Haut Rhin par un prestataire compétent, nous allons rencontrer l'ensemble des acteurs importants pour ce projet dont les associations naturalistes, les maires des communes concernées, les partenaires financiers et, si « les feux sont au vert », démarreront les expertises environnementales, paysagères, acoustiques ... Les étapes d'un projet éolien terrestre peuvent durer 7 ans ...

Quelle évolution dans la gestion de *Energies Partagées en Alsace* suite à la retraite de Georges Audras?

Georges est toujours membre du Comité de gestion, très actif et incontournable en compétences .. des procédures nouvelles sont mises en œuvre pour structurer la gouvernance de la société, mobiliser de nouvelles compétences techniques, diversifier les installateurs de nos centrales photovoltaïques ...

En fin de séance, le président remercie **Madame Céline NAMUR**, conseillère déléguée à la Transition écologique et énergétique représentant Monsieur Laurent RICHE, Maire de Kingersheim pour leur collaboration multiforme dans la réalisation des 3 projets locaux et la mise à disposition gracieuse et régulière d'une salle de réunion du Comité de gestion ainsi que la Maison de la Citoyenneté pour les Assemblées générales.

Le président déclare l'Assemblée générale ordinaire close à 20h50 et invite au buffet convivial..

Procès-verbal de l'AGO approuvé en Comité de gestion en date du 10/06/2024 et signé par

Pierre PHILIPPE, président

Serge MULLER, secrétaire

Rejoignez le comité!

Appel à mobilisation !!

Equipe projet :

- Groupe local
- Pôle technique & production
- Pôle communication
- Pôle finances

